

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 16 DECEMBRE 2014****DECISION****Numéro 14 – 10 – 080**

Décision 4 : L'attribution du marché de fabrication et l'installation de meubles dans les chambres de service du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 décembre 2014, s'est réuni le 16 décembre 2014 à partir de 14 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Monsieur Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau)

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le présent marché porte sur la fabrication et l'installation de meubles pour les chambres ainsi que de meubles pour chaussures placés devant les chambres de service du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare.

Les prestations donnent lieu à un marché ordinaire d'une durée de quatre mois à compter de la notification. Le marché sera attribué selon le critère unique du prix.

La commission des marchés a examiné ce dossier le 16 décembre 2014 afin de donner un avis sur l'attribution de ce marché

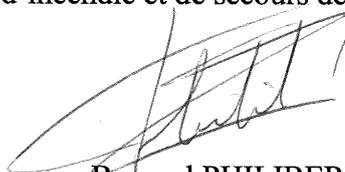
**Vu le rapport présenté par le Président,
Vu l'avis de la commission des marchés
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau du conseil d'administration décide d'attribuer le marché relatif à la fabrication et à l'installation de meubles dans les chambres de service du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare à l'entreprise *Génévrier*, domiciliée à Andrezieux Bouthéon pour un montant de 60 500 € hors taxes.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20141216-14-10-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

Décision du Bureau du conseil d'administration – 16 décembre 2014

